



# Nos petits trésors

présente

## *Régie Interne de la garderie*

Règlement à respecter  
à lire attentivement

## Horaire d'une journée au service de garde

7h à 8h45 : Accueil des enfants



8h45 à 9h30 : Hygiène et collation  
(causerie)

9h30 à 10h20 : Jeux libres pour les poupons et  
activités thématique pour les grands

10h20 à 11h30 : Jeux libres extérieur ou intérieur  
(on s'ajuste avec la temperature extérieur)

11h30 à 11h45 : Toilette et lavage des mains

11h45 à 12h45 : Dîner

12h45 à 13h : couche, toilette, hygiène

13h à 15h : Sieste

15h à 15h30 : Hygiène et collation

15h30 à 17h : Jeux libres extérieur ou intérieur  
et depart des enfants.



Pour ma part, je m'efforcerai  
de respecter les 5 principes de  
base du programme éducatif  
du ministère de la Famille :



### Principes de base

- 1° Chaque enfant est unique;
- 2° L'enfant est le premier agent de son développement;
- 3° Le développement de l'enfant est un processus global et integer;
- 4° L'enfant apprend par le jeu;
- 5° La collaboration entre l'éducatrice et les parents est essentielle au développement harmonieux de l'enfant.

En période de jeux je ferai appel aux 4 dimensions du développement de l'enfant :

- 1° Dimension physique et motrice
- 2° Dimension intellectuelle
- 3° Dimension langagière
- 4° Dimension socio-affective et morale



---

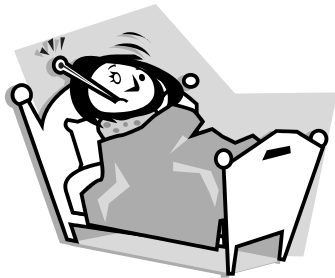
## Règlement no 8

Le parent doit venir chercher son enfant **sur demande** de l'éducatrice pour les cas suivants :

- Fièvre (+ 38.5°C);
- Diarrhée;
- Vomissement;
- Maladie Contagieuse (conjonctivite, coqueluche, gastro-entérite, influenza, streptocoque, pédiculose (poux), pharyngite, laryngite, varicelle, 5e maladie, etc..)

Tout enfant présentant des symptômes de maladies à l'arrivée le matin peut être refusé par l'éducatrice.

Le parent s'engage à présenter une autorisation médicale au retour de son enfant, si nécessaire.



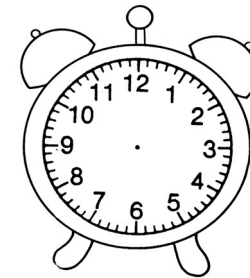
---

## Règlement no 1

*Votre éducatrice vous offre 10 heures de garde par jour. Il serait important de respecter son temps de famille et de respecter les heures d'ouverture du service de garde qui sont :*

**7h00 à 17h00**

*De plus, si vous prévoyiez tout de même arriver en retard (dans des circonstances très particulières), il est important d'en aviser votre éducatrice le plus tôt possibles.*



---

## Règlement no 2

### ATTENTION !!

Le service de garde ferme à **17h00**  
donc vous devez avoir quitter avec votre enfant  
**à 17h00**

Selon la saison, prévoyez du temps pour  
l'habillage de votre enfant lorsque vous quitter  
pour respecter les heures d'ouvertures.

S'il survient un retard, des frais de  
**7,00\$ par tranche de 10 minutes**  
seront factures.

Et ce, pour chaque enfant présent, jusqu'à son  
départ.



---

## Règlement no 7



### Les absences

Une absence occasionnelle n'a  
pas besoin d'être justifiée. Cependant, le par-  
ent doit **aviser** l'éducatrice le plus tôt possi-  
ble

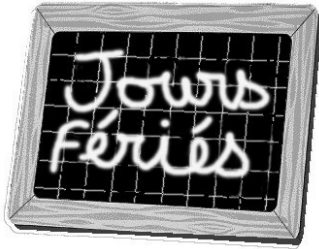
En cas de maladie, une absence prolongée est  
permise, mais doit être justifiée par un  
médecin.

Si le parent prévoit prendre des vacances autre  
que celle de l'éducatrice, bien vouloir  
l'informer le plus tôt possible. Il est plus  
facile à ce moment de prévoir les activités  
de groupes



---

## Règlement no 6



Voici la liste des journées fériées  
payable (7\$) en tout temps  
(selon l'entente collective des RSG)

- Jour de l'an;
- Lundi de Pâques;
- Journée nationale des patriotes;
- Fête nationale du Québec;
- Fête du Canada;
- Fête du Travail;
- L'Action de grâces
- Noël

De plus, aux vacances de l'éducatrice (16 jours par année selon l'entente collective des RSG), la contribution réduite du parent de 7,00\$ par jour est payable.

\* Une journée réservée est une journée payée\*

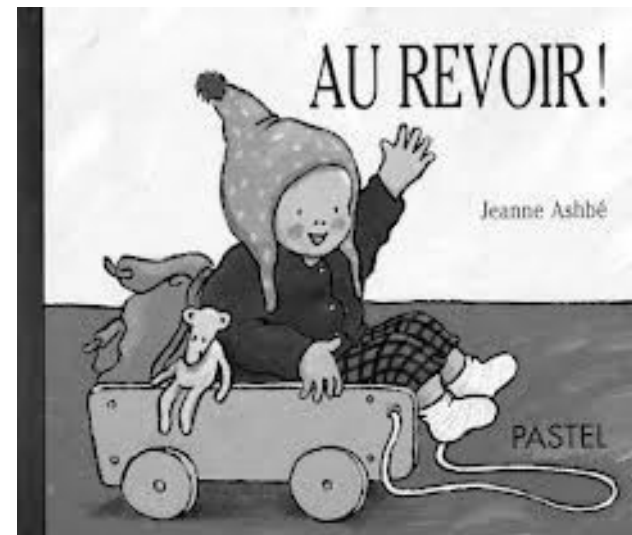
---

## Règlement no 3

Lors que vous venez chercher votre enfant, vous pouvez vous informer sur son état et sur la journée qu'il (elle) a passé. Moment qui peut prendre entre 5 et 15 minutes.

Par la suite, il est important de quitter le service de garde

**\*\* sans flânage \*\***

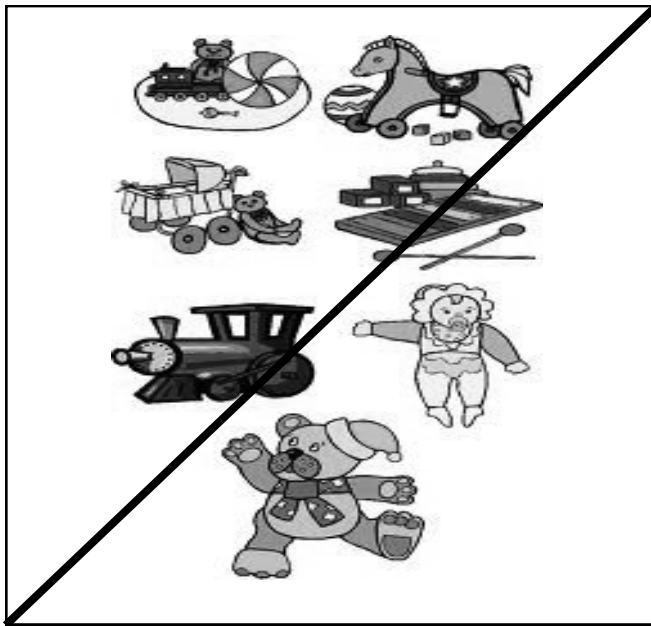


---

## Règlement no 4

Afin d'éviter des conflits entre les enfants, il n'est pas permis d'apporter des jouets et des objets personnels à la garderie.

À moins que ce soit dans le cadre d'une activité spéciale et prévue à l'horaire.



---

## Règlement no 5

Les sieste est essentielle pour la santé de votre enfant.

Priver un enfant de sa sieste équivaut à le priver de manger ce qui, à long terme, pourrait nuire à son développement.

**La sieste est de 13h à 15h**

La sieste est obligatoire

Merci de respecter ce moment important !

Cependant à partir de 4 ans, les enfants font de plus courtes siestes.

